

PRIORITE N° 1 :

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & L'EMPLOI AU CŒUR DE NOTRE PROJET MUNICIPAL

Nous sommes trop petits pour être divisés : la Ville d'Agen doit reprendre sa place, au sein de l'agglomération, avec modestie & détermination.

Au niveau communautaire.

Pour impulser une nouvelle dynamique économique au sein de l'Agenais, nous favoriserons la mise en place d'un partenariat avec tous les acteurs locaux du développement économique : Communauté d'agglomération, Chambres consulaires, Conseil général, Conseil régional, et les communautés de communes de l'Agenais.



ENGAGEMENT N° 7 : NOUS PROPOSERONS A NOS PARTENAIRES LA CREATION D'UNE INSTANCE COMMUNE DE PILOTAGE ECONOMIQUE « AGEN 2020 ».

L'agglomération souffre d'un manque de foncier économique disponible, non inondable et de haute qualité environnementale (HQE), capable d'accueillir les entreprises sollicitées pour s'implanter en Agenais.



ENGAGEMENT N° 8 : NOUS PROPOSERONS LA CREATION D'UNE ZONE INDUSTRIELLE MODERNE D'ENVIRON 150 HA, HQE, EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES DISPOSANT DU FONCIER ADAPTE (EXEMPLE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LAPLUME EN BRUILHOIS).

Le développement économique et la création d'emplois passent aussi par un soutien au développement des entreprises existantes. Agen dispose d'un pôle industriel chimie-pharmacie d'importance (BMS-UPSA, de Sangosse, Clariant-Hexachimie).

De la même manière, le succès de l'Agropôle et la saturation du foncier actuel nécessite qu'une nouvelle zone d'activité lui soit consacrée. Nous proposons que la CAA devienne un partenaire à part entière de ces projets, pour les dépenses ou les recettes, à hauteur de son poids économique.

De même, bien que géographiquement située au cœur de l'aerospace valley qui s'étend de Toulouse à Bordeaux, notre ville est étrangement absente de ce pôle de compétitivité. Or, elle peut y jouer un rôle porteur d'emplois.

Dans tous ces domaines, Agen a besoin de se doter d'une véritable stratégie d'implantation de secteurs économiques nouveaux à l'image de ce qui a été fait hier pour l'agro-alimentaire et l'Agropôle.



ENGAGEMENT N° 9 : NOUS PROPOSERONS LA CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT SUR CHAQUE AXE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RETENU AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE (AGRO-ALIMENTAIRE, PHARMACIE, LOGISTIQUE, AEROSPATIAL, TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT).

Malgré sa situation géographique, notre ville, faute d'équipements adaptés, n'est pas une ville de congrès. Or, c'est une activité forte pourvoyeuse d'emploi (un congressiste dépense en moyenne 3 fois plus sur place qu'un touriste). Il faut donc créer, à partir des outils existants, et notamment du Parc des Expositions, les compléments nécessaires : un auditorium de 500 à 600 places et un ensemble de salles adaptées



ENGAGEMENT N° 10 : NOUS CREERONS POUR LE COMPLETER, SUR LE SITE DU PARC DES EXPOSITIONS, UN AUDITORIUM ET UN ENSEMBLE DE SALLES ADAPTEES CAPABLES DE FAIRE D'AGEN UNE VILLE DE CONGRES.

Les transports en commun actuels sont inadaptés aux besoins des salariés et des entreprises : les limites territoriales de l'agglomération interdisent par exemple, la desserte de l'Agropôle. Les zones industrielles existantes sont peu ou mal desservies.



ENGAGEMENT N° 11 : NOUS NEGOCIERONS AVEC LE CONSEIL GENERAL, ORGANISATEUR PRIMAIRE DES TRANSPORTS PUBLICS, ET LES COLLECTIVITES CONCERNEES LA CONTINUITE DES TRANSPORTS PUBLICS VERS LES ZONES INDUSTRIELLES DE L'AGGLOMERATION (DESSERTE DE L'AGROPOLE NOTAMMENT).

Par ailleurs, le contournement routier de l'agglomération est en retard. Or, la Beauregard-RD 813, le Pont de Camelat, la création d'un second échangeur autoroutier seront des atouts précieux dans le développement économique de l'agglomération. La préparation de l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse est, par

ailleurs, une priorité dont toute l'agglomération doit se saisir pour que chacun en tire le meilleur profit au service de notre développement économique. Enfin, l'avenir du pôle aéroportuaire d'Agen la Garenne doit être redéfini en liaison avec les différentes collectivités dans la perspective à la fois de la LGV, de la place jouée par Agen dans le pôle de compétitivité et de la possible implantation de transporteurs aériens « low cost ».

La formation d'aujourd'hui facilite et prépare les emplois de demain. Agen dispose d'une base de qualité, notamment en Droit, qui fait écho à la présence de l'ENAP, à la préservation de la Cour d'Appel et la constitution du pôle d'instruction. La Ville doit promouvoir, en liaison avec ces acteurs, le développement des filières de formation supérieure à Agen.

Par ailleurs, l'apprentissage est une porte d'entrée prometteuse vers l'emploi. Sur la base des structures existantes, la Ville cherchera à développer l'apprentissage, en liaison avec les besoins du tissu économique local.

En matière d'urbanisme commercial, nous proposerons à l'ensemble de nos partenaires d'établir sous un an un schéma directeur d'équipement commercial, comme le prévoit la législation. A l'intérieur de ce schéma directeur, nous proposerons que soit reconnue la priorité de la ville d'Agen et plus spécialement de son cœur de ville, en matière d'implantations commerciales dans le pays de l'Agenais pour les secteurs du prêt-à-porter et de la culture.

ENGAGEMENT N° 12 : NOUS PROPOSERONS A L'ENSEMBLE DE NOS PARTENAIRES D'ETABLIR SOUS UN AN UN SCHEMA DIRECTEUR D'EQUIPEMENT COMMERCIAL DANS LEQUEL SERA RECONNUE LA PRIORITE DE LA VILLE D'AGEN ET PLUS SPECIALEMENT DE SON CŒUR DE VILLE POUR LES SECTEURS DU PRET-A-PORTER ET DE LA CULTURE

Dans l'attente de ce schéma, nous nous opposerons à tout projet exorbitant (par exemple, les dernières versions du projet APSYS Lamothe-Magnac, pour leur caractère destructeur des équilibres commerciaux existants).

ENGAGEMENT N° 13 : NOUS NOUS OPPOSERONS A TOUT PROJET COMMERCIAL EXORBITANT (TYPE PROJETS APSYS LAMOTHE-MAGNAC

Au niveau municipal

Le cœur de ville, (zone située à l'intérieur de la rue Palissy, des Cours V. Hugo et du XXX juillet, de la place du Pin, des Boulevards Dumon et Scaliger et du Gravier)

est encore aujourd'hui une zone d'activité commerciale et administrative majeure. Il confère à Agen une vocation principalement tertiaire, que ce soit dans le privé (commerces, services, sièges d'entreprises) que dans le public (administrations d'Etat ou locales).

Le centre a connu ces dernières années une poursuite de la fuite vers la périphérie, non seulement dans les activités commerciales, mais aussi artisanales et même libérales (médecine, services, etc...), chacun considérant le centre-ville peu pratique, peu adapté aux activités économiques. Enfin, 10 % des logements du centre-ville sont vacants. Un certain nombre de sites commerciaux stratégiques laissés vacants ont été repris par des activités de services (banque, assurances, ...)

Le centre enfin est marqué par des friches urbaines qui nuisent à son attractivité (immeuble Queen's Bd Carnot, secteur ex-clinique Esquirol et, demain, Bourse du travail, locaux des Patriotes agenais, etc...)

La revalorisation du centre-ville, objectif majeur de notre équipe pour ce mandat, passe par la mobilisation de tous les acteurs en faveur d'une politique dynamique de repeuplement du centre-ville, d'implantation de commerces et de services et, plus généralement, d'une amélioration de tous les services concourant à la qualité de la vie (sécurité, propreté, embellissement, mobilier urbain...).



ENGAGEMENT N° 14 : NOUS CREERONS UNE AGENCE MUNICIPALE DU COMMERCE, CHARGÉE DE LA DÉTECTION DES VACANCES DE LOCAUX, ET DE LA PROMOTION DU CENTRE-VILLE AUPRES DES INVESTISSEURS POTENTIELS ET DES GRANDES ENSEIGNES. ELLE SERA DIRIGÉE PAR UN MANAGER DE CENTRE-VILLE, VÉRITABLE SPÉCIALISTE DE L'ÉCONOMIE DES CENTRES-VILLES, UN POSTE DÉJÀ POURVU AVEC SUCCÈS DANS DE NOMBREUSES VILLES DE FRANCE

La relance de l'emploi en centre-ville passe aussi par la densification des aides à la personne, là où les besoins, très importants, sont aujourd'hui trop peu satisfaits.



ENGAGEMENT N° 15 : NOUS DÉVELOPPERONS DES STRUCTURES D'ACCUEIL FAMILIAL DES SENIORS, ET METTRONS EN PLACE DE NOUVEAUX TYPES DE PORTAGE DE COURSES À DOMICILE.

Le centre-ville d'Agen a une forte vocation administrative qu'il convient de renforcer.



ENGAGEMENT N° 16 : NOUS OUVRERONS EN FAVEUR DE LA MODERNISATION DE LA CITE ADMINISTRATIVE ET DU TRANSFERT DE LA MAISON D'ARRET POUR CREER UN POLE JUDICIAIRE AGENAIS MODERNE.

Notre ville souffre d'un manque d'infrastructures d'accueil touristique. Le centre-ville a pourtant sa place dans une stratégie de reconquête dans ce domaine. Nous chercherons à développer l'offre d'hébergement par le démarchage d'opérateurs de ce secteur. D'ores et déjà, il apparaît que l'accueil des camping-cars pourrait être envisagé en cœur de ville.



ENGAGEMENT N° 17 : NOUS CHERCHERONS A IMPLANTER UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS DANS LE QUARTIER DES ILES.

Un certain nombre de villes se sont engagées dans une stratégie d'aide à leurs artisans pour favoriser la modernisation et l'adaptation aux normes de leurs installations professionnelles. Ceci peut se faire au travers de zones artisanales urbaines, bénéficiant de conditions d'accueil, de stationnement et d'accès privilégiées.



ENGAGEMENT N° 18 : NOUS ETUDIERONS LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE D'ACCUEIL ECONOMIQUE, HQE, DEDIEE AUX ARTISANS AGENAIS.

Dans les difficultés d'accès à l'emploi, les habitants issus des quartiers, singulièrement les plus jeunes, sont confrontés à des difficultés accrues. De la même manière, les quartiers sont souvent oubliés dans la réflexion sur la présence des services dans la ville.

La volonté de notre équipe de construire, dans chacun des quartiers, un contrat de quartier pour le mandat permettra de mieux prendre en compte ces difficultés des habitants des quartiers.

Notre équipe Agen Même souhaite aider les jeunes qui se donnent les moyens de réussir dans la perspective de leur futur emploi. Un contrat tripartite Ville / parents / jeunes construit avec l'Education Nationale autour du parcours scolaire sera expérimenté, qui accompagnera le jeune et sa famille tout au long de son cursus scolaire et jusqu'à son entrée sur le marché du travail.

ENGAGEMENT N° 19 : NOUS PROPOSERONS LA MISE EN PLACE DE BOURSES MUNICIPALES D'AIDE A LA SCOLARITE, DESTINEES AUX ELEVES MERITANTS ISSUS DE FAMILLES AU REVENU MODESTE ET DESTINEE A ACCOMPAGNER CES JEUNES JUSQU'A LEUR ENTREE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

De nombreux moyens sont consacrés à l'aide à l'emploi. La complexité des dispositifs, la multiplicité des acteurs (ANPE, ASSEDIC, PLIE, Mission Locale, associations...) rend ces moyens souvent inaccessibles.



ENGAGEMENT N° 20 : LA VILLE D'AGEN S'IMPLIQUERA DANS LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON DE L'EMPLOI COMMUNAUTAIRE.



ENGAGEMENT N° 21 : LA VILLE CREERA UNE REGIE DE QUARTIER POUR LE SECTEUR NORD-EST, QUI PROPOSERA, OUTRE LES PRESTATIONS CLASSIQUES (ESPACES VERTS, PETIT ENTRETIEN) DES PRESTATIONS D'AIDES A LA PERSONNE.